

Les personnes avec incapacité au Québec

OFFICE DES PERSONNES
HANDICAPÉES DU QUÉBEC

conjuguer
nos forces

Une collection en 8 volumes
présentant un portrait de la participation
sociale des personnes avec incapacité
à partir des données de l'*Enquête canadienne
sur l'incapacité* de 2012

Déplacements et transport »» Volume 6

RÉDACTION

Mélanie Deslauriers
Conseillère à l'évaluation et à la recherche
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

COLLABORATION

Lucie Dugas
Conseillère experte à l'évaluation et à la
recherche
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

Lucie Sarrazin
Technicienne en statistiques
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

SUPERVISION

Isabelle Émond
Directrice
Direction de l'évaluation et du soutien à
la mise en oeuvre de la Loi

APPROBATION

Anne Hébert
Directrice générale

ÉDITION

Secrétariat général

RÉFÉRENCE SUGGÉRÉE

DESLAURIERS, Mélanie (2017).
*Les personnes avec incapacité au Québec -
Volume 6 : Déplacements et transport*,
Drummondville, Direction de l'évaluation
et du soutien à la mise en oeuvre de la Loi,
Office des personnes handicapées du
Québec, 31 p.

SIGNES CONVENTIONNELS

Pe : Population estimée
c. : Comparativement à

Dépôt légal – 2017
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-550-78340-4 (version PDF)
ISBN 978-2-550-78341-1 (version texte électronique)

*Ce document est disponible en médias
adaptés sur demande.*

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC

309, rue Brock
Drummondville (Québec) J2B 1C5
Téléphone : 1 800 567-1465
Téléscripteur : 1 800 567-1477
info@ophq.gouv.qc.ca
www.ophq.gouv.qc.ca

FAITS SAILLANTS

Cette publication s'intéresse aux déplacements de la population québécoise de 15 ans et plus avec incapacité. D'une part, elle aborde les moyens de transport qu'utilisent les personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité afin de se rendre à leur travail. D'autre part, elle discute de l'utilisation des services de transport en commun ou de transport adapté par les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, et ce, afin de se déplacer dans leur ville ou leur communauté. Cette publication a été réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012. Rappelons que la population étudiée est celle vivant en ménage privé et résidant au Québec au moment du recensement de 2011.

- La grande majorité des personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité utilisent en 2011 une automobile ou un camion, en tant que conducteur, pour se rendre au travail. Cette situation est toutefois moins fréquente chez les personnes avec incapacité, notamment chez les femmes et celles dont le ménage est à faible revenu.
- En 2012, 18 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent régulièrement le transport en commun pour se déplacer dans leur ville ou leur communauté et 8 %, le transport adapté. Ces proportions sont plus élevées chez les femmes et les personnes de 15 à 34 ans.
- En 2012, 69 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui n'utilisent pas le transport en commun de façon régulière pour se déplacer localement mentionnent que ce mode de transport est disponible dans leur ville ou leur communauté. Pour le transport adapté, cette proportion est de 89 %.
- Une part non négligeable (27 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui utilisent régulièrement le transport en commun ou le transport adapté ou pour qui ces services de transport sont disponibles éprouvent, en raison de leur état, de la difficulté à les utiliser, que ce soit un peu de difficulté (12 %) ou beaucoup de difficulté (14 %). Le plus souvent, cette difficulté est liée à l'embarquement et au débarquement du véhicule.

TABLE DES MATIÈRES

III FAITS SAILLANTS

1 INTRODUCTION

2 INDICATEURS UTILISÉS

4 MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

8 DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN ET EN TRANSPORT ADAPTÉ

8 UTILISATION RÉGULIÈRE ET DISPONIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

12 UTILISATION RÉGULIÈRE ET DISPONIBILITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

16 DIFFICULTÉS À UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN OU LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ EN RAISON DE L'ÉTAT

24 CONCLUSION

25 À PROPOS DE L'ECI DE 2012

29 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INTRODUCTION

Un des résultats attendus de la politique À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité est d'offrir aux personnes handicapées la possibilité de se déplacer sans contraintes supplémentaires d'accessibilité, de temps et de coût, peu importe le lieu et les moyens utilisés (Québec 2009). Ainsi, pour les personnes avec incapacité, l'accès aux transports revêt une importance fondamentale en ce qu'il permet d'exercer leurs différents rôles sociaux tels que la réalisation des activités éducatives, professionnelles, communautaires ou de loisirs. En effet, pour accomplir ces activités, les personnes doivent d'abord pouvoir se déplacer (Office 2007). L'accès aux différents moyens de transport leur offre cette possibilité et est donc intimement liée à leur participation sociale.

L'objectif principal de cette publication est de présenter les caractéristiques des déplacements des personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Pour y parvenir, les données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* (ECI) de 2012 sont utilisées (ISQ 2015a et 2015b, Statistique Canada 2011). Lorsque possible, les analyses sont détaillées selon différentes caractéristiques, telles que l'âge, le sexe ainsi que le type et la gravité de l'incapacité.

Dans un premier temps, la publication s'intéresse au moyen de transport utilisé habituellement par les personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité afin de se rendre à leur travail. Il est à noter que les données présentées dans cette section sont tirées de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011.

Ensuite, les déplacements en transport en commun ou en transport adapté des personnes de 15 ans et plus avec incapacité sont abordés à l'aide des données de l'ECI de 2012. Plus précisément, la publication se penche sur l'utilisation régulière des services, d'une part, de transport en commun et, d'autre part, de transport adapté par ces personnes afin de se déplacer dans leur ville ou leur communauté. De même, la disponibilité de ces services de transport dans la localité ainsi que les difficultés que peuvent éprouver les personnes à les utiliser en raison de leur état sont discutées.

INDICATEURS UTILISÉS

Moyen de transport habituel pour se rendre au travail

Indicateur décrivant comment la personne se rend habituellement au travail. Il fait référence au trajet effectué relativement à l'emploi occupé durant la semaine précédant le recensement ou, à défaut, à l'emploi occupé le plus longtemps depuis le 1^{er} janvier 2010. Si plus d'un moyen de transport est utilisé, il s'agit de celui ayant servi à la plus grande partie du trajet. Si la personne a occupé plus d'un emploi au cours de la semaine de référence, il s'agit de celui dans lequel elle a travaillé un plus grand nombre d'heures. Cette question est tirée de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (question 47) et porte sur la population de 15 ans et plus avec ou sans incapacité ayant occupé un emploi.

Utilisation régulière du transport en commun

Personnes ayant une incapacité qui utilisent régulièrement les transports en commun, tels que l'autobus, le métro, l'aérotrain, le tramway ou le train léger (question XDRV_Q01).

Disponibilité du transport en commun

Pour les personnes avec incapacité qui n'utilisent pas régulièrement les transports en commun, disponibilité de modes courants de transport en commun dans la ville ou la communauté (question XDRV_Q02).

Utilisation régulière du transport adapté

Personnes avec incapacité qui utilisent régulièrement le service de transport adapté, tel que les autobus spéciaux, une fourgonnette ou un service adapté de taxi subventionné (question XDRV_Q03).

Disponibilité du transport adapté

Pour les personnes avec incapacité qui n'utilisent pas régulièrement le service de transport adapté, disponibilité des transports adaptés dans la ville ou la communauté (question XDRV_Q04).

Difficulté à utiliser le transport en commun ou adapté

Personnes qui, à cause de leur état, éprouvent une quelconque difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté (*question XDRV_Q05*). Cette question porte sur les personnes avec incapacité qui utilisent le transport en commun ou adapté et celles qui n'utilisent pas le transport en commun ou adapté, mais qui ont des transports en commun ou adaptés disponibles dans leur ville ou leur communauté.

Types d'incapacité

L'ECL distingue les dix types d'incapacité suivants : 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire.

Gravité globale de l'incapacité

Un indice global mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

MOYEN DE TRANSPORT UTILISÉ POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

Cette section traite du moyen de transport qu'utilisent habituellement les personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité afin de se rendre à leur travail. Lorsque plus d'un moyen de transport est utilisé, seul celui ayant servi à la plus grande partie du trajet est considéré. Il est à noter que les données présentées dans cette section sont tirées de l'*Enquête nationale auprès des ménages* (ENM) de 2011.

>>> La grande majorité des personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité utilisent une automobile ou un camion, en tant que conducteur, pour se rendre au travail; cette situation est toutefois moins fréquente chez les personnes avec incapacité, notamment chez les femmes

Qu'elles aient ou non une incapacité, la majorité des personnes de 15 ans et plus utilisent habituellement, en 2011, une automobile ou un camion en tant que conducteur afin de se rendre au travail (tableau 1). Néanmoins, les personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent moins couramment ce moyen de transport, en tant que conducteur, que celles sans incapacité (69 % c. 73 %), notamment chez les femmes (60 % c. 68 %) (tableau 1), chez les personnes de 15 à 64 ans (68 % c. 73 %), chez celles appartenant à un ménage à faible revenu (42 % c. 52 %) ou chez celles n'appartenant pas à un ménage à faible revenu (72 % c. 75 %) ainsi que chez celles ne vivant pas seules (70 % c. 74 %) (tableau 2). Les hommes avec incapacité sont toutefois aussi nombreux, en proportion, que ceux sans incapacité à utiliser l'automobile ou le camion en tant que conducteur pour se rendre au travail (78 % c. 77 %) (tableau 1). On remarque également que les personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent dans une plus grande proportion que celles sans incapacité le transport en commun (16 % c. 14 %), la marche (8 % c. 7 %) ou un autre moyen de transport (7 % c. 6 %) afin de se rendre au travail (tableau 1).

Parmi la population de 15 ans et plus avec incapacité, on remarque qu'en 2011 les femmes conduisent une automobile ou un camion dans une plus faible proportion que les hommes (60 % c. 78 %), et, en contrepartie, qu'elles utilisent plus souvent que ces derniers le transport en commun (23 % c. 9 %) (tableau 1). Il s'agit d'une tendance également observée au sein de la population de 15 ans et plus sans incapacité, bien qu'elle y soit moins marquée.

Tableau 1

Mode de transport habituel pour se rendre au travail selon le sexe, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité ayant travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 2010, Québec, 2012

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Ensemble		
Automobile ou camion comme conducteur	68,8	72,7
Transport en commun	16,0	14,2
À pied	8,0	6,6
Autre (automobile ou camion comme passager, bicyclette, taxi, etc.)	7,2	6,4
Hommes		
Automobile ou camion comme conducteur	77,6	77,4
Transport en commun	9,2	11,3
À pied	8,2	5,2
Autre (automobile ou camion comme passager, bicyclette, taxi, etc.)	5,0	6,1
Femmes		
Automobile ou camion comme conducteur	59,7	67,5
Transport en commun	23,1	17,4
À pied	7,8	8,3
Autre (automobile ou camion comme passager, bicyclette, taxi, etc.)	9,3	6,8

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» *Parmi les personnes avec incapacité, seules celles dont le ménage est à faible revenu utilisent en majorité un autre moyen de transport qu'une automobile ou qu'un camion (en tant que conducteur) afin de se rendre au travail*

En 2011, on remarque également que, parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, se rendre au travail en utilisant habituellement une automobile ou un camion en tant que conducteur plutôt qu'en utilisant un autre moyen de transport est plus fréquent chez les personnes de 65 ans et plus (76 % c. 68 % chez celles de 15 à 64 ans), chez celles dont le ménage n'est pas à faible revenu (72 % c. 42 % chez celles dont le ménage est à faible revenu) et chez celles ne vivant pas seule (70 % c. 64 % chez celles vivant seule) (tableau 2). Ainsi, seules les personnes dont le ménage est à faible revenu utilisent en majorité (58 %) un autre moyen de transport que l'automobile ou le camion en tant que conducteur afin de se rendre au travail.

Tableau 2

Mode de transport habituel pour se rendre au travail selon le sexe, le niveau de revenu du ménage et le fait de vivre seule, population de 15 ans et plus avec et sans incapacité ayant travaillé à un moment quelconque depuis le 1^{er} janvier 2010, Québec, 2012

	Automobile ou camion comme conducteur	Transport en commun, à pied ou autre	Total
	%		
Âge			
15 à 64 ans			
Avec incapacité	68,1	31,9	100,0
Sans incapacité	72,5	27,5	100,0
65 ans et plus			
Avec incapacité	76,0	24,0	100,0
Sans incapacité	78,9	21,1	100,0
Niveau de revenu du ménage			
Sous le seuil de faible revenu			
Avec incapacité	42,3	57,7	100,0
Sans incapacité	51,5	48,5	100,0
Au-dessus du seuil de faible revenu			
Avec incapacité	71,8	28,2	100,0
Sans incapacité	74,7	25,3	100,0

Tableau 2 (suite)

	Automobile ou camion comme conducteur	Transport en commun, à pied ou autre	Total
		%	
Vivre seule			
Vivant seule			
Avec incapacité	63,9	36,1	100,0
Sans incapacité	65,1	34,9	100,0
Ne vivant pas seule			
Avec incapacité	70,3	29,7	100,0
Sans incapacité	73,9	26,1	100,0

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

DÉPLACEMENTS EN TRANSPORT EN COMMUN ET EN TRANSPORT ADAPTÉ

Cette section porte sur les déplacements en transport en commun ou en transport adapté des personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Plus précisément, elle traite de l'utilisation régulière des transports en commun ou du service de transport adapté par celles-ci afin de se déplacer dans leur ville ou leur communauté. Enfin, puisque l'utilisation de ces services de transport peut être tributaire notamment de l'accès qu'en ont les personnes, les données sur leur disponibilité dans la localité de résidence ainsi que les difficultés que peuvent éprouver les personnes à les utiliser, en raison de leur état, sont aussi présentées.

UTILISATION RÉGULIÈRE ET DISPONIBILITÉ DES TRANSPORTS EN COMMUN

»» En 2012, environ une personne avec incapacité sur cinq utilise régulièrement les transports en commun; cette proportion est toutefois plus élevée chez les femmes, les personnes ayant une incapacité légère, modérée ou grave ainsi que chez celles de 15 à 34 ans

En 2012, environ 18 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité utilisent de façon régulière les transports en commun pour leurs déplacements dans leur ville ou leur communauté, ce qui représente environ 111 580 personnes (tableau 3). On observe que les femmes (21 % c. 15 %) ainsi que les personnes ayant une incapacité légère, modérée ou grave (22 %, 21 % et 20 % respectivement c. 11 % de celles ayant une incapacité très grave) sont plus susceptibles de se déplacer régulièrement en transport en commun dans leur localité. Également, cette proportion décroît considérablement avec l'âge : de 42 % chez les personnes de 15 à 34 ans, elle baisse à 17 % chez les personnes de 35 à 64 ans, puis atteint 13 % chez les personnes de 65 ans et plus.

Tableau 3

Utilisation régulière des transports en commun selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	18,1	111 580
Sexe		
Hommes	15,2	42 050
Femmes	20,5	69 530
Âge		
15 à 64 ans	21,5	77 640
15 à 34 ans	41,5	28 840
35 à 64 ans	16,7	48 800
65 ans et plus	13,3	33 940
Gravité de l'incapacité		
Légère	21,9	42 020
Modérée	20,9	22 720
Grave	19,8	29 230
Très grave	10,5	17 600

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» ***Parmi les personnes avec incapacité, celles ayant une incapacité liée à des troubles de mémoires, à des troubles émotifs ou psychologiques, à des troubles d'apprentissage ou du développement utilisent en plus grande proportion que celles n'ayant pas ces types d'incapacité les transports en commun***

Au sein de la population de 15 ans et plus avec incapacité, l'utilisation régulière des transports en commun varie selon la présence ou non de certains types d'incapacité. En effet, on note qu'en 2012 l'utilisation des transports en commun est plus courante chez les personnes qui ont une incapacité liée à des troubles de mémoire (26 % c. 17 %), à des troubles émotifs ou psychologiques (23 % c. 17 %), à des troubles d'apprentissage (23 % c. 17 %) ou du développement (21 % c. 18 %) plutôt que chez celles qui n'ont pas ces types d'incapacité (tableau 4). À l'inverse, elle est moins fréquente chez les personnes ayant une incapacité liée à la vision (16 % c. 18 %), à l'audition (16 % c. 19 %), à la mobilité (14 % c. 24 %), à la flexibilité (13 % c. 24 %), à la dextérité (15 % c. 19 %) ou à la douleur (17 % c. 20 %) plutôt que chez celles n'ayant pas ces types d'incapacité.

Tableau 4

Utilisation régulière des transports en commun selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
	%	
Vision	15,8	18,4
Audition	16,1	18,5
Mobilité	13,5	23,9
Flexibilité	12,9	23,6
Dextérité	14,6	19,0
Douleur	17,1	19,8
Apprentissage	22,5	17,2
Développement	21,0	17,9
Psychologique	22,7	16,6
Mémoire	25,6	17,1

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes ne présentant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne avec toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» ***Parmi les personnes avec incapacité qui n'utilisent pas les transports en commun de façon régulière, près de 7 sur 10 mentionnent que ce mode de transport est disponible dans leur ville ou leur communauté***

En 2012, environ 82 % des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'utilisent pas les transports en commun de façon régulière pour effectuer des déplacements dans leur ville ou leur communauté (donnée non présentée). Parmi ces personnes, 69 % (ou 342 290 personnes) mentionnent que ce mode de transport y est quand même disponible (tableau 5). Les femmes (71 % c. 66 %), les personnes de 65 ans et plus (71 % c. 67 %) et celles ayant une incapacité légère, modérée ou grave (70 %, 70 % et 72 % respectivement c. 65 % de celles ayant une incapacité très grave) sont plus susceptibles de mentionner que du transport en commun est disponible dans leur ville ou leur communauté.

Tableau 5

Disponibilité des transports en commun dans la ville ou la communauté selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité n'utilisant pas le transport en commun, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	68,7	342 290
Sexe		
Hommes	66,4	154 680
Femmes	70,7	187 610
Âge		
15 à 64 ans	66,9	188 240
65 ans et plus	71,0	154 050
Gravité de l'incapacité		
Légère	69,8	103 980
Modérée	69,5	58 930
Grave	71,9	83 340
Très grave	64,5	96 050

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

UTILISATION RÉGULIÈRE ET DISPONIBILITÉ DU SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ

>>> *Seulement 8 % des personnes avec incapacité utilisent régulièrement le service de transport adapté; ceci est toutefois plus courant chez les femmes, les jeunes de 15 à 34 ans et chez les personnes ayant une incapacité très grave*

En 2012, moins d'une personne sur dix (8%) de 15 ans et plus avec incapacité utilise régulièrement le service de transport adapté pour se déplacer dans sa ville ou sa communauté, ce qui totalise environ 50 430 personnes (tableau 6). On remarque que les femmes sont plus nombreuses, en proportion, que les hommes à utiliser régulièrement le service de transport adapté pour leurs déplacements (9% c. 7%). Ceci est également le cas des personnes de 65 ans et plus comparativement à celles de 15 à 64 ans (10% c. 7%). Selon l'âge, de façon plus spécifique, on remarque que l'utilisation régulière du service de transport adapté est plus répandue chez les personnes de 15 à 34 ans que chez celles de 35 à 64 ans ou de 65 ans et plus (12% c. 6% et 10% respectivement).

On note également que l'utilisation régulière du service de transport adapté pour les déplacements locaux tend à s'accroître avec l'augmentation de la gravité de l'incapacité : de 2,9% chez les personnes ayant une incapacité légère, cette proportion grimpe à 8% et 7% respectivement chez les personnes ayant une incapacité modérée et grave, pour s'établir à 15% chez les personnes ayant une incapacité très grave (tableau 6).

Tableau 6

Utilisation régulière du service de transport adapté selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	8,2	50 430
Sexe		
Hommes	6,7	18 690
Femmes	9,4	31 750
Âge		
15 à 64 ans	6,8	24 570
15 à 34 ans	12,2	8 470
35 à 64 ans	5,5	16 100
65 ans et plus	10,2	25 860
Gravité de l'incapacité		
Légère	2,9	5 460
Modérée	8,3	8 930
Grave	7,2	10 650
Très grave	15,1	25 390

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Environ deux personnes sur cinq ayant une incapacité liée à un trouble du développement utilisent régulièrement le service de transport adapté dans leurs déplacements locaux

Par ailleurs, on remarque que l'utilisation régulière du service de transport adapté pour les déplacements locaux varie selon le type d'incapacité. En effet, elle est nettement plus fréquente chez les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement (42 %), mais aussi, dans une moindre mesure, chez celles ayant une incapacité liée à la vision (17 %), à des troubles d'apprentissage (15 %), à la dextérité (14 %) ou à des troubles de mémoire (13 %) (tableau 7). À l'inverse, les personnes ayant une incapacité liée à la douleur utilisent régulièrement le service de transport adapté dans une moins grande proportion que celles ne présentant pas ce type d'incapacité (8 % c. 9 %) tandis qu'aucune différence à cet égard n'est observée entre les personnes ayant une incapacité liée à l'audition et celles n'ayant pas ce type d'incapacité (8 % dans les deux cas).

Tableau 7

Utilisation régulière du service de transport adapté selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité, Québec, 2012

	Ayant ce type d'incapacité	N'ayant pas ce type d'incapacité
		%
Vision	17,0	6,5
Audition	8,3	8,1
Mobilité	10,6	5,0
Flexibilité	9,8	6,4
Dextérité	14,1	6,6
Douleur	7,5	9,3
Apprentissage	14,6	6,8
Développement	41,7	6,8
Psychologique	11,9	7,0
Mémoire	12,5	7,2

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné (ex. : incapacité liée à la vision) avec les personnes ne présentant pas ce type d'incapacité (ex. : une personne avec toute autre incapacité que celle liée à la vision).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Parmi les personnes avec incapacité qui n'utilisent pas régulièrement le service de transport adapté pour se déplacer localement, 89 % mentionnent que des transports adaptés sont disponibles dans leur ville ou leur communauté

En 2012, la presque totalité (92 %) des personnes de 15 ans et plus avec incapacité n'utilisent pas régulièrement le service de transport adapté pour se déplacer dans leur ville ou leur communauté (donnée non présentée). Des transports adaptés sont, malgré tout, disponibles dans la ville ou la communauté de près de 9 de ces personnes sur dix (89 %) (tableau 8). Toutefois, il se trouve que pour 11 % de ces personnes (ou 58 560 personnes) aucun transport adapté n'est disponible dans leur ville ou leur communauté. Ainsi, on estime que pour 90 % (ou 519 920 personnes)¹ des personnes de 15 ans et plus avec incapacité, des transports adaptés sont disponibles dans leur ville ou leur communauté (données non présentées).

1 Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,8 %).

Au tableau 8, on remarque que la proportion de personnes qui n'utilisent pas de façon régulière le service de transport adapté, mais qui mentionnent tout de même que des transports adaptés sont disponibles dans leur ville ou leur communauté, est plus élevée chez les femmes que chez les hommes (91 % c. 86 %) alors qu'elle est similaire chez les personnes de 15 à 64 ans et chez celles de 65 ans et plus. Cette proportion varie peu selon la gravité de l'incapacité.

Tableau 8

Disponibilité du service de transport adapté dans la ville ou la communauté¹ selon le sexe, l'âge et la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité n'utilisant pas le transport adapté, Québec, 2012

	%	Pe
Ensemble	88,9	469 490
Sexe		
Hommes	86,2	210 090
Femmes	91,2	259 400
Âge		
15 à 64 ans	88,3	274 400
65 ans et plus	89,7	195 090
Gravité de l'incapacité		
Légère	89,7	155 050
Modérée	92,7	86 900
Grave	86,4	109 970
Très grave	87,6	117 570

1. Une part des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 6,8 %).

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

DIFFICULTÉS À UTILISER LES TRANSPORTS EN COMMUN OU LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ EN RAISON DE L'ÉTAT

>>> Parmi les personnes avec incapacité qui utilisent les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces modes de transport sont disponibles localement, près des trois quarts n'éprouvent aucune difficulté à les utiliser

En 2012, on compte environ 550 430 personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui, d'une part, utilisent les transports en commun ou le service de transport adapté disponible dans leur ville ou leur communauté ou qui, d'autre part, ne les utilisent pas, mais ont tout de même de tels modes de transport dans leur localité (donnée non présentée). Parmi celles-ci, près des trois quarts (73 %) n'éprouvent aucune difficulté à utiliser ces modes de transport en raison de leur état (tableau 9). Il n'en demeure pas moins qu'une part non négligeable de ces personnes éprouvent de la difficulté (27 %) à les utiliser en raison de leur état, que ce soit beaucoup (14 %) ou un peu de difficulté (12 %).

Quel que soit leur sexe ou leur âge, les personnes n'éprouvent majoritairement aucune difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de leur état (tableau 9). Les femmes sont néanmoins nettement plus susceptibles d'éprouver de la difficulté à utiliser ces modes de transport que les hommes (31 % c. 21 %), notamment à éprouver beaucoup de difficulté (17 % c. 10 %). On observe aussi que la proportion de personnes qui mentionnent éprouver beaucoup de difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté augmente avec l'âge, passant de 9 % chez les personnes de 15 à 34 ans à 18 % chez celles de 65 ans et plus.

Tableau 9

Difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de l'état selon le sexe et l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité qui utilise les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces services sont disponibles dans leur ville ou leur communauté, Québec, 2012

	Aucune difficulté	De la difficulté	Un peu de difficulté	Beaucoup de difficulté	Total
			%		
Ensemble	73,4	26,6	12,4	14,2	100,0
Sexe					
Hommes	78,7	21,3	10,9	10,4	100,0
Femmes	69,3	30,7	13,5	17,2	100,0
Âge					
15 à 34 ans	75,7	24,3	15,0	9,3	100,0
35 à 64 ans	75,2	24,8	13,1	11,8	100,0
65 ans et plus	70,8	29,2	10,8	18,4	100,0

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

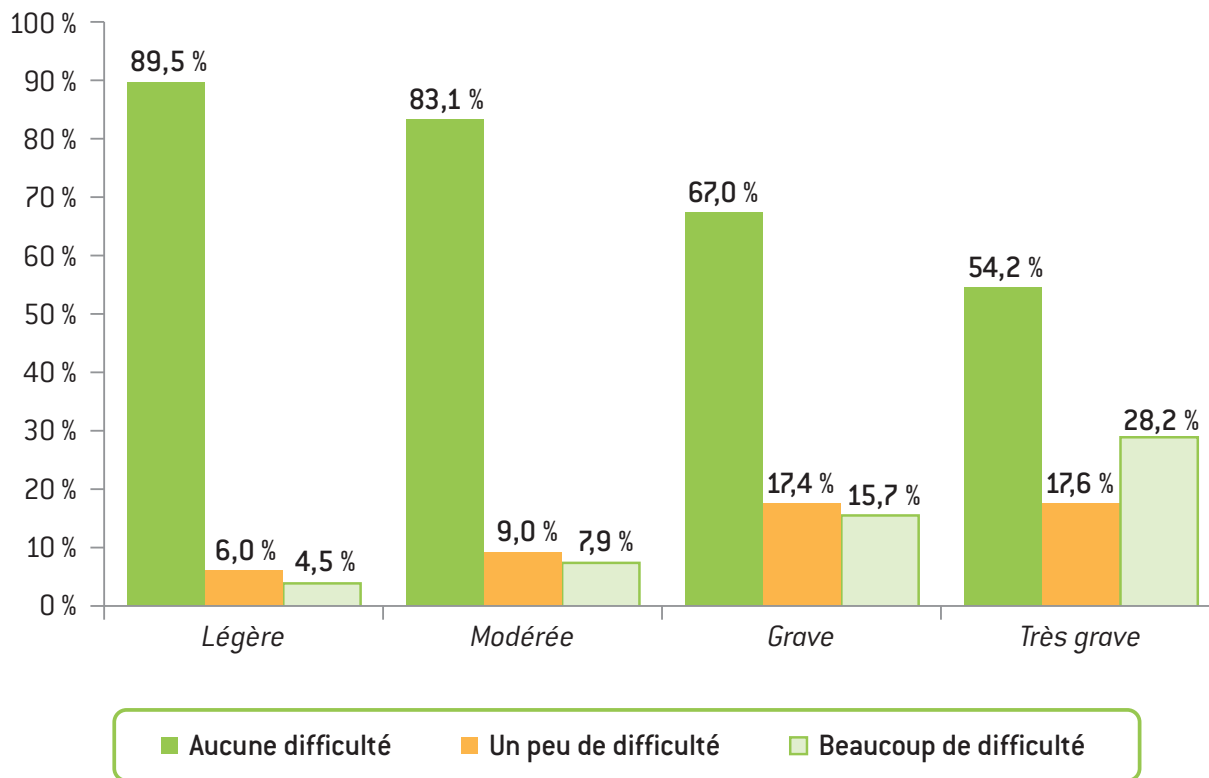
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> *La proportion de personnes qui éprouvent des difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté s'accroît avec la gravité de l'incapacité*

À la figure 1, on remarque que la proportion de personnes qui éprouvent de la difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté s'accroît avec la gravité de l'incapacité, principalement, car la part d'entre elles qui éprouvent beaucoup de difficulté à cet égard augmente considérablement. En effet, de seulement 4,5 % chez les personnes ayant une incapacité légère, la proportion de personnes éprouvant beaucoup de difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté augmente à 8 % chez celles ayant une incapacité modérée, puis à 16 % chez celles ayant une incapacité grave, pour atteindre 28 % chez celles ayant une incapacité très grave.

Figure 1

Difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de l'état selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité qui utilise les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces services sont disponibles dans leur ville ou leur communauté, Québec, 2012



Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.
Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.
Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

»» Éprouver de la difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de l'état est plus fréquent chez les personnes ayant une incapacité liée à des troubles de mémoire, à des troubles de l'apprentissage, à un trouble du développement, à la dextérité et à la vision

La proportion de personnes éprouvant de la difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de leur état varie également selon le type d'incapacité (tableau 10). Entre autres, on note que cette proportion est nettement plus élevée chez les personnes ayant une incapacité liée à des troubles de mémoire que chez celles n'ayant pas ce type d'incapacité (50 % c. 23 %), mais également que pour tout autre type d'incapacité considéré dans l'enquête. On observe que cette proportion est aussi élevée chez les personnes ayant une incapacité liée à des troubles de l'apprentissage (45 %), à un trouble du développement (44 %), à la dextérité (43 %) et à la vision (40 %). Enfin, on remarque que les personnes ayant et n'ayant pas une incapacité liée à l'audition éprouvent de la difficulté à cet égard dans des proportions similaires (26 % c. 27 %), une situation qui n'est observée pour aucun des neuf autres types d'incapacité considérés dans l'enquête.

Tableau 10

Proportion de personnes qui éprouvent de la difficulté à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté en raison de leur état selon le type d'incapacité¹, population de 15 ans et plus avec incapacité qui utilise les transports en commun ou le service de transport adapté ou pour qui ces services sont disponibles dans leur ville ou leur communauté, Québec, 2012

	Avec incapacité	Sans incapacité
	%	
Vision	39,9	24,0
Audition	26,3	26,5
Mobilité	35,0	15,9
Flexibilité	35,3	16,9
Dextérité	42,7	22,3
Douleur	28,3	22,7
Apprentissage	44,6	22,9
Développement	44,4	26,0
Psychologique	33,3	24,4
Mémoire	50,1	23,2

1. Une personne peut présenter plus d'un type d'incapacité. L'analyse compare les personnes avec un type d'incapacité donné [ex. : incapacité liée à la vision] avec les personnes ne présentant pas ce type d'incapacité [ex. : une personne avec toute autre incapacité que celle liée à la vision].

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

>>> Les principales difficultés rencontrées : monter à bord d'un véhicule ou en descendre ou se rendre aux arrêts ou repérer les points d'arrêts d'autobus

Parmi les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui éprouvent des difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté, près de la moitié (48 %) ont mentionné avoir de la difficulté à monter à bord du véhicule ou à en descendre (tableau 11). Les autres principales difficultés éprouvées par ces personnes sont la difficulté à se rendre aux arrêts ou à repérer les points d'arrêts d'autobus (38 %), l'achalandage trop élevé du réseau de transport (25 %), le fait que sortir aggrave leur état de santé (22 %) ou une autre difficulté que celles mentionnées dans l'enquête (34 %).

Tableau 11

Principales difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté¹, population de 15 ans et plus avec incapacité éprouvant des difficultés à utiliser ces services en raison de leur état, Québec, 2012

	Hommes	Femmes	Ensemble
	%		
Monter à bord du véhicule ou en descendre	37,5	53,5	47,9
Se rendre aux arrêts ou repérer les points d'arrêts d'autobus	35,9	38,9	37,9
Le réseau de transport est trop achalandé	23,5	25,7	24,9
Sortir aggrave l'état de santé de la personne	14,4	26,5	22,2
Correspondance difficile à effectuer ou compliquée	14,8	19,3	17,7
Interpréter les horaires	16,3	15,0	15,5
Voir les affiches, les avis ou les arrêts ou à entendre les annonces	8,1	18,3	14,7
Demander les services	10,6	16,8	14,6
Le service n'est pas disponible lorsque la personne en a besoin	16,5	11,0	13,0
Les modalités de réservation ne permettent pas les arrangements de dernière minute	15,0	8,5	10,8
Trop dispendieux	–	–	6,1
Autre raison	33,8	33,5	33,6
Total²	100,0	100,0	100,0

1. Une part importante des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %). Interpréter avec prudence.

2. Une personne peut rencontrer plus d'une difficulté, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

– Donnée non disponible.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

On remarque que les difficultés qu'éprouvent les personnes de 15 ans et plus avec incapacité à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté varient selon leur sexe, leur âge et la gravité de leur incapacité. Malgré tout, éprouver de la difficulté à monter à bord du véhicule ou en descendre est généralement le type de difficulté le plus couramment rencontré, et ce, peu importe le sexe, l'âge ou la gravité de l'incapacité. On observe cependant que les femmes sont nettement plus susceptibles que les hommes d'éprouver ce type de difficulté (54 % c. 38 %) (tableau 11), tout comme les personnes de 65 ans et plus (61 % c. 37 % de celles de 15 à 64 ans) (tableau 12) ainsi que celles ayant une incapacité grave ou très grave (53 % c. 33 % de celles ayant une incapacité légère ou modérée) (tableau 13).

Tableau 12

Principales difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté¹ selon l'âge, population de 15 ans et plus avec incapacité éprouvant des difficultés à utiliser ces services en raison de leur état, Québec, 2012

	15 à 64 ans	65 ans et plus
	%	
Monter à bord du véhicule ou en descendre	37,1	61,0
Se rendre aux arrêts ou repérer les points d'arrêts d'autobus	30,8	46,4
Le réseau de transport est trop achalandé	29,3	19,6
Sortir aggrave l'état de santé de la personne	19,5	25,5
Correspondance difficile à effectuer ou compliquée	17,0	18,5
Interpréter les horaires	13,3	18,2
Voir les affiches, les avis ou les arrêts ou à entendre les annonces	9,8	20,8
Demander les services	13,1	16,5
Le service n'est pas disponible lorsque la personne en a besoin	16,4	8,8
Les modalités de réservation ne permettent pas les arrangements de dernière minute	12,2	9,1
Trop dispendieux	—	—
Autre raison	36,7	30,0
Total²	100,0	100,0

1. Une part importante des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %). Interpréter avec prudence.

2. Une personne peut rencontrer plus d'une difficulté, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

— Donnée non disponible.

Source : Enquête canadienne sur l'incapacité de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

Le fait que le service ne soit pas disponible lorsque la personne en a besoin est une difficulté qu'éprouvent plus souvent les hommes (17 % c. 11 % chez les femmes) (tableau 11), les personnes de 15 à 64 ans (16 % c. 9 % chez les 65 ans et plus) (tableau 12) et celles ayant une incapacité légère ou modérée (16 % c. 12 % chez celles ayant une incapacité grave ou très grave (tableau 13).

Tableau 13

Principales difficultés à utiliser les transports en commun ou le service de transport adapté¹ selon la gravité de l'incapacité, population de 15 ans et plus avec incapacité éprouvant des difficultés à utiliser ces services en raison de leur état, Québec, 2012

	Légère ou modérée	Grave ou très grave
	%	
Monter à bord du véhicule ou en descendre	32,7	52,6
Se rendre aux arrêts ou repérer les points d'arrêts d'autobus	26,7	41,4
Le réseau de transport est trop achalandé	22,5	25,7
Sortir aggrave l'état de santé de la personne	16,2	24,1
Correspondance difficile à effectuer ou compliquée	12,7	19,3
Interpréter les horaires	12,4	16,5
Voir les affiches, les avis ou les arrêts ou à entendre les annonces	9,1	16,5
Demander les services	7,5	16,9
Le service n'est pas disponible lorsque la personne en a besoin	16,2	11,9
Les modalités de réservation ne permettent pas les arrangements de dernière minute	11,7	10,5
Trop dispendieux	–	–
Autre raison	35,9	32,9
Total²	100,0	100,0

1. Une part importante des répondants n'a pas répondu à cette question (non-réponse partielle de 14,7 %). Interpréter avec prudence.

2. Une personne peut rencontrer plus d'une difficulté, ce qui explique que la somme des parties est plus élevée que le total.

– Donnée non disponible.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

Traitement : Institut de la statistique du Québec, 2015.

Compilation : Office des personnes handicapées du Québec, 2016.

CONCLUSION

Ce document a présenté les caractéristiques des déplacements des personnes de 15 ans et plus avec et sans incapacité. Entre autres, il a traité du moyen de transport qu'utilisent habituellement ces personnes pour se rendre à leur travail. Il en ressort qu'en 2011 les personnes de 15 ans et plus avec incapacité, même si elles utilisent en majorité une automobile ou un camion en tant que conducteur, sont moins nombreuses, en proportion, que celles sans incapacité à utiliser ce moyen de transport pour se rendre au travail. Cette tendance est encore plus marquée chez les femmes de 15 ans et plus avec incapacité.

Le document s'est également attardé aux déplacements en transport en commun et en transport adapté des personnes de 15 ans et plus avec incapacité. Il s'avère que l'utilisation régulière des transports en commun pour se déplacer est relativement répandue au sein de la population québécoise de 15 ans et plus avec incapacité, notamment parmi les personnes de 15 à 34 ans. Par ailleurs, environ 50 430 personnes utilisent régulièrement le service de transport adapté. Entre autres, les femmes ainsi que les personnes ayant une incapacité liée à un trouble du développement sont plus susceptibles d'utiliser régulièrement ce service de transport dans leurs déplacements locaux.

Par ailleurs, pour les personnes de 15 ans et plus avec incapacité qui n'utilisent pas régulièrement les transports en commun ou le service de transport adapté dans leurs déplacements locaux, la disponibilité de ceux-ci dans la ville ou la communauté a été étudiée. Les difficultés que peuvent éprouver, en raison de leur état, les personnes à utiliser de tels services de transport dans leurs déplacements (tant pour celles les utilisant régulièrement que pour celles pour qui ces services sont disponibles) ont également été traitées. Les données montrent que dans la grande majorité des cas, les transports en commun ou le service de transport adapté sont disponibles dans la ville ou la communauté des personnes qui ne les utilisent pas régulièrement. Toutefois, il appert qu'une part appréciable de ces personnes ou de celles utilisant régulièrement ces services de transport éprouvent beaucoup de difficulté à les utiliser à cause de leur état. Cette situation est d'ailleurs plus fréquente avec l'âge et avec l'augmentation de la gravité de l'incapacité.

À PROPOS DE L'ECI DE 2012

Les données présentées dans cette publication proviennent de l'ECI de 2012 réalisée par Statistique Canada. L'ECI vise les adultes dont les activités quotidiennes sont limitées par un état ou un problème de santé de longue durée. En plus de fournir des données sur les caractéristiques de l'incapacité, l'ECI permet de décrire le profil sociodémographique et économique de la population avec incapacité ainsi que leur utilisation d'aides techniques. Elle permet aussi de dresser un portrait de plusieurs domaines de leur participation sociale tels que la réalisation des activités de la vie quotidienne, les déplacements, l'habitation, l'éducation et l'emploi.

Population visée

La population visée par l'ECI se compose de tous les adultes âgés de 15 ans ou plus vivant en ménage privé et résidant au Canada au moment du recensement de 2011. Les personnes vivant dans les communautés des Premières Nations et celles vivant dans des logements collectifs sont exclues de cette population. Les données doivent donc être interprétées en conséquence, en particulier celles pour les groupes plus âgés.

Méthodologie

L'ECI est une enquête réalisée à partir d'un échantillon de l'*Enquête nationale sur les ménages* de 2011. Cet échantillon a été sélectionné à l'aide de deux questions filtres. Les personnes répondant « oui » à l'une ou l'autre de ces deux questions filtres étaient automatiquement invitées à participer à l'ECI. Ensuite, dans le cadre de l'ECI, une série de questions permettait d'identifier la population avec incapacité et de déterminer le type et la gravité de leurs incapacités. L'échantillon final pour le Québec est de 4 254 personnes.

Types d'incapacité

L'ECI distingue les dix types d'incapacité suivants: 1) vision; 2) audition; 3) mobilité; 4) flexibilité; 5) dextérité; 6) douleur; 7) apprentissage; 8) développement; 9) psychologique; 10) mémoire. [Voir page 27]

Gravité de l'incapacité

Un indice mesurant le degré de gravité des incapacités a été construit en se fondant sur les réponses aux questions de l'ECI. Des points ont été accordés en tenant compte du niveau de difficulté lié à l'incapacité et de la fréquence des limitations d'activités. Un résultat a ensuite été calculé pour chaque type d'incapacité et chaque résultat a été uniformisé afin d'obtenir une valeur comprise entre 0 et 1. Le résultat final est la moyenne des résultats pour tous les types d'incapacité. Quatre catégories de gravité ont été définies : légère, modérée, grave ou très grave.

Comparaison avec d'autres enquêtes

En raison de différences méthodologiques importantes, les données de l'ECI ne peuvent pas être comparées à celles d'enquêtes antérieures sur l'incapacité comme *l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités* de 2006 et de 2001 et *l'Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement 2010-2011*.

Pour plus d'information au sujet de la comparabilité de l'ECI avec d'autres enquêtes, consulter la page Web *L'Enquête canadienne sur l'incapacité (ECI) de 2012 et l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2006* à l'adresse www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/document/3251_D6_T9_V1-fra.htm et le document intitulé *L'Enquête québécoise sur l'incapacité, le vieillissement et les maladies chroniques et l'Enquête canadienne sur l'incapacité : comment expliquer des taux d'incapacité aussi différents entre ces deux enquêtes ?* à l'adresse www.ophq.gouv.qc.ca/fileadmin/centre_documentaire/Etudes__analyses_et_rapports/EQLAV_et_ECI_explication_differences_prevalence_2015.pdf.

Pour plus d'information concernant l'ECI, consultez le document intitulé *Enquête canadienne sur l'incapacité, 2012 : guide des concepts et méthodes* disponible sur le site Web de Statistique Canada à l'adresse www.statcan.gc.ca/pub/89-654-x/89-654-x2014001-fra.htm.

TYPES D'INCAPACITÉ

Vision

Difficulté à voir même avec des lunettes ou des verres de contact qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Audition

Difficulté à entendre même avec un appareil auditif ou un implant cochléaire qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mobilité

Difficulté à se déplacer (soit marcher sur un terrain plat pendant 15 minutes sans se reposer, soit monter ou descendre un escalier d'environ 12 marches sans se reposer) même avec une aide qui offre un soutien minime (comme une canne) qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Flexibilité

Difficulté à se pencher ou à tendre les bras ce qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Dextérité

Difficulté à se servir de ses doigts pour saisir de petits objets et qui limite les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Douleur

Douleur chronique ou occasionnelle et qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Apprentissage

Difficulté d'apprentissage telle que la dyslexie, l'hyperactivité, les problèmes d'attention autodéclarée ou diagnostiquée par un professionnel de la santé qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes. Les répondants qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limités dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérés comme ayant cette incapacité.

Développement

Problème ou trouble de développement diagnostiqué comme la trisomie, l'autisme, le syndrome asperger ou un trouble mental dû à un manque d'oxygène à la naissance, peu importe le niveau de difficulté ou la fréquence des limitations des activités quotidiennes déclaré.

Psychologique

Condition d'ordre émotionnel, psychologique ou de santé mentale comme des troubles de l'anxiété, la dépression, le trouble bipolaire, la toxicomanie et l'anorexie qui limite au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Mémoire

Troubles de mémoire continus ou périodes de confusion (à l'exception des oublis occasionnels) qui limitent au moins « rarement » les activités quotidiennes malgré la prise de médicaments ou le recours à une thérapie. Les personnes qui ont déclaré à la fois éprouver « aucune » ou « un peu » de difficulté, mais « rarement » être limitées dans leurs activités quotidiennes ne sont pas considérées comme ayant cette incapacité.

Indéterminée

Tout autre problème de santé ou condition que les dix types spécifiques d'incapacité évalués par l'ECl qui limite les activités quotidiennes. Par définition, les personnes ayant une incapacité de type indéterminé ne présentent pas plusieurs types d'incapacité.

Source : *Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012, Statistique Canada.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015a). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 1) : Enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec et sans incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 135 p.

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2015b). *Compendium de tableaux à partir des données du Québec (Partie 2) : Enquête canadienne sur l'incapacité 2012 : population avec incapacité de 15 ans et plus*. Commande spéciale adressée à l'Institut de la statistique du Québec, Montréal, Institut de la statistique du Québec, 533 p.

OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC (2007). *La participation sociale des personnes handicapées au Québec : l'habitation, les communications et les déplacements. Proposition d'une politique gouvernementale pour la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Service de l'évaluation de l'intégration sociale et de la recherche, L'Office, 73 p.

QUÉBEC (2009). *À part entière : pour un véritable exercice du droit à l'égalité : politique gouvernementale pour accroître la participation sociale des personnes handicapées*, Drummondville, Office des personnes handicapées du Québec, X, 69 p.

STATISTIQUE CANADA (2011). *Enquête canadienne sur l'incapacité : questionnaire*, [En ligne], mis à jour le 14 septembre 2012. [www23.statcan.gc.ca/imdb-bmdi/instrument/3251_Q3_V1-fra.pdf].

>>> NOTES

A large, light green rounded rectangular box containing 18 horizontal dotted lines for writing notes.

>>> NOTES

A large, light green rounded rectangular box containing 18 horizontal dotted lines for writing notes.

Ce document fait partie d'une collection de 8 volumes présentant un portrait de la participation sociale des personnes avec incapacité au Québec. Cette collection est réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* de 2012. Les volumes de cette collection sont :

- Volume 1 - Prévalence et caractéristiques de l'incapacité
- Volume 2 - Caractéristiques sociodémographiques et économiques
- Volume 3 - Utilisation d'aides techniques et consommation de médicaments prescrits
- Volume 4 - Habitation et besoins en aménagements spéciaux du logement
- Volume 5 - Besoin d'aide pour les activités de la vie quotidienne
- Volume 6 - Déplacements et transport
- Volume 7 - Scolarisation
- Volume 8 - Activité sur le marché du travail